

**Procès-verbal de la 11ème Assemblée générale  
Samedi 14 février 2015 à 09h00 à Sâles (halle polyvalente)**

Présidence : Christian Clément

Comité : Arno Fasel et Emmanuel Broillet (vice-présidents), Michel Rossier (caissier), Dominique Rossier (co-président Commission de musique), François Menétrey, Hubert Carrel, président GAC, Hervé Bourrier, membre

Délégués : 137 délégations présentes

Excusés : selon liste Annexe 1

Procès-verbal : Monique Chavaillez Traduction allemande : Arno Fasel

## **1. Salutations et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 8 février 2014**

Le président salue l'assemblée et relève la présence de MM. Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, Patrice Borcard, préfet de la Gruyère, Jean-Marc Piguet, syndic de la commune de Sâles, et M. Meyer, Chef succursale de la BCF. Il remercie également le chœur mixte La Concorde de Sâles (direction : Catherine Remy). Deux scrutateurs sont nommés.

La parole est ensuite donnée à M. Siggen, Il s'est penché sur les 10 ans de la Fédération et a pu lire dans le PV de l'Assemblée constitutive : « l'organisation des chœurs du canton depuis 1849 était un peu chaotique et jusqu'en 2002, personne ne pouvait dire, quel était le nombre d'associations de chœurs ou de Céciliennes » ! La nouvelle association a permis de renforcer l'identité des chorales. Il relève le dynamisme et la vitalité des chorales du canton ainsi que de toutes les excellentes prestations fournies. Il exprime toute sa gratitude au président et au comité pour l'engagement inlassable en faveur de la vie sociale et culturelle dans notre canton.

Comme hommage aux défunts qui nous ont quittés durant l'année, le président demande de se lever et de leur dédier un chant : Panis Angelicus de Bernard Chenux (dont nous fêtons cette année les 100 ans de sa naissance), dirigé par Francis Volery.

L'ordre du jour ne faisant appel à aucune remarque, l'assemblée peut valablement débiter.

Le PV de l'AG 2014 est adopté à l'unanimité sans modification. Merci à Carole Clément.

## **2. Rapport d'activité 2014**

Le Président rappelle qu'un nombre toujours plus grand de manifestations ont eu lieu dans le canton et ont illuminé la vie chorale. Il relève également les points suivants :

- La FFC a particulièrement tenu à soutenir l'ASCEJ (Association Suisse des Chœurs d'Enfants et de Jeunes) qui a remis sur pied l'Etoile d'Or à Payerne le 14.12.2014 ainsi que les 2 camps de jeunes (de l'AFCEJ et du CVDF).
- Le site web ([www.chant.ch](http://www.chant.ch)) tenu par Erwin, Chantal et Monique avec l'aide de Hemmer SA

- La newsletter (Crescendo) paraît 3 fois par an. Si on veut communiquer ensemble, les présidents doivent la transmettre aux choristes (et les directeurs veiller à ce que cela soit fait).
- Le partenariat avec la BCF est prolongé pour 3 ans avec 60'000 CHF par an. Depuis 9 ans, il est relevé que la BCF a déjà versé plus de 500'000 CHF. La liste des bénéficiaires est présentée (cf [www.chant.ch](http://www.chant.ch)).

En ce qui concerne la Commission de musique, Dominique Rossier rappelle :

- Les nombreuses formations proposées dont certaines ont pu avoir lieu.
- Le grand travail effectué pour juger les 29 demandes de subsides.
- Tout le travail préparatif concernant Tutticanti (cf pt 7) et plus spécifiquement les ateliers
- La conception de tous les autres aspects musicaux de la fête

Le président en profite pour remercier chaleureusement tout le comité ainsi que les personnes, de la Commission de Musique ou du groupe internet, qui travaillent inlassablement et bénévolement.

### **3. Activités des associations**

**GAC** : Hubert Carrel énumère les thèmes d'actualité de son association, la réalisation d'un document de référence sur le chef de chœur liturgique dont notamment le cahier des charges, un contrat-type, une grille de salaire. Ce document sera mis en ligne ce printemps sur [www.chant.ch](http://www.chant.ch). Il relève également le souci de formation des chefs sur les spécificités de la liturgie ainsi que le besoin de remettre sur pied l'association des chefs de chœur mis en veille il y a 7 ans faute de personnes au comité. De plus, pour ses 10 ans, le GAC va organiser un concours de composition.

**CVDF** : Manuela Dorthe (en remplacement de Josef Vonlanthen) promeut la grande fête de chant CANTARS qui aura lieu le 2 mai 2015 à Tavel. Le programme est vraiment très riche et rassembleur avec non seulement des chœurs alémaniques mais également des échanges avec des chœurs romands. Rendez-vous sur [www.cantars.org](http://www.cantars.org).

**AFCEJ** : Anne Steulet Brown (en remplacement de Jocelyne Crausaz) explique que l'association compte à ce jour 38 chœurs dont un germanophone. L'association a mis sur pied le concours de chant du 1er mai. Les enfants passaient individuellement ou en groupe. La finale a eu lieu le 17.5.2014 à la HEP (cf. [www.chant.ch](http://www.chant.ch) (Galerie)). De plus, un camp avec 51 enfants a été organisé au Lac Noir et s'est terminé par un concert à la HEP. Finalement, l'AFCEJ met à disposition des chœurs qui le souhaitent différentes formes de soutien : subsides pour la formation, coaching des chefs, etc...

**ACO** : Emmanuel Broillet présente les derniers Singfree ainsi que les folies chantantes. La dernière, en Tschu-Tschu, s'est vue perturbée par la panne qui a bloqué tout le centre-ville. Il présente également la Folie Chantante du 2 mai ou 13 juin 2015 au sommet de la cathédrale, pour chanter « Chante en mon cœur », filmé par un drone. Il présente également le «Festival Canton chante» du 19.9.2015 à Aula de l'Université, pour fêter les 10 ans de l'ACO. Finalement, il rappelle le prochain Concours Choral de Fribourg des 26, 27 et 28 mai 2017.

**Sängerbund** : En l'absence de Barbara Krähenbühl, personne ne prend la parole

### **4. Rapport du caissier et des vérificateurs de comptes**

Les comptes et budgets ont déjà été déposés sur [www.chant.ch](http://www.chant.ch), comme indiqué dans la convocation, plus de 2 semaine avant l'assemblée.

Le caissier, Michel Rossier, présente les comptes 2014 qui ont été vérifiés et jugés conformes par M. Gachoud et Mme Nadia Lehmann.

## **5. Approbation des comptes 2014**

Les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité avec remerciements au caissier pour son travail précis.

## **6. Base de données des partitions**

Le Président présente le travail qui a été effectué selon le point accepté à l'assemblée l'an passé. Une version de test est déjà visible. Ce module permet non seulement de cataloguer les partitions mais de faire des recherches selon différents critères (ex. compositeur, type, thème, moment dans la liturgie pour les pièces religieuses, difficulté, etc..) De plus, il y a également la possibilité d'ajouter des fichiers audio d'apprentissage pour partager entre chefs le travail effectué par les autres ou directement par le compositeur.

Un groupe de travail est à l'œuvre pour entrer les partitions et tester le module. Tous ceux qui le souhaitent sont les bienvenus pour entrer partitions et fichiers de travail.

Thierry Dagon soulève la question des droits SUISA. Le président répond que l'accès est limité aux membres de la FFC, que seul les échantillons de partitions mis en ligne par les éditeurs le seront dans ce module et que seuls les fichiers de travail (et non les enregistrements de concert) pourront être mis en ligne.

## **7. Tutticanti 2016**

Le Président du Comité d'Organisation prend la parole pour expliquer ce que sera cette fête à J-467, du 25 au 29 mai 2016 à Bulle. Le comité d'organisation a la volonté de mettre en place, de construire et conduire Tutticanti 2016 dans un esprit de fête, de convivialité et de rencontres chantantes et humaine. Une fête cantonale de chant doit naturellement et en priorité être pensée et organisée pour son public cible, les chanteurs et chanteuses. Mais la fête, doit aussi s'adresser à un public plus large de mélomane ou encore, éveillée à la découverte, et pourquoi pas inciter peut-être la vocation du choriste, du compositeur ou de l'auteur... Soigner l'accueil francophone et germanophone, la communication, mettre tout en œuvre pour que la qualité soit présente le mieux possible et partout, du moins où l'on peut, sachant humblement que la perfection est difficile à atteindre, bien qu'elle doit être l'objectif. La fête aura besoin de 7 à 800 bénévoles et espère que les Gruériens répondront à l'appel.

Le CO avec ses 11 membres est présenté, ainsi que le comité d'honneur présidé par M. Jean-Pierre Siggen et vice-présidé par M. Patrice Borcard.

Le lieu : l'idée est de regrouper au centre-ville et de faire un village des chanteurs au milieu de la ville de Bulle vers la place du marché avec des lieux de concert tout proche.

Activités : concerts libres (20 min pour un chœur), aubades (podiums en plein air), passage devant le jury (12 min pour un chœur dont un chant obligatoire tiré parmi 6 à 7 propositions), ateliers longue-haleine et semi-spontanés ainsi que des ateliers spontanés. De plus, la petite touche gruérienne sera la production du festival Grevire de l'Abbé Bovet revisité par Michel Corpataux et André Pauchard.

Carte de fête : 40 francs (50 Fr. pour les non-membres FFC). Sont inclus : 1 repas, entrées aux concerts libres, animations et passages devant jury, la majorité des concerts-ateliers, rabais de 10% sur les concerts payants et festival Grevire. Une carte junior (jusqu'à 16 ans) sera proposée au prix de 10 Francs.

Prochaines étapes :

- 22 février 2015 : délai pour s'inscrire aux ateliers
- Début avril : envoi des inscriptions provisoires aux autres activités (délai 1<sup>er</sup> mai)
- 20.10.2015 : délai d'inscription définitif à la fête et commande des cartes de fête.

Le président rappelle qu'une telle fête a des coûts et que tous les chanteurs et chœurs de la Fédération peuvent s'investir un peu. Il est proposé que chaque chœur membre de la Fédération vende 200 tombolas. Cela permettra également de faire parler de la fête. Cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'assemblée.

#### **8. Fixation de la cotisation**

Le Comité FFC propose le statu quo, soit CHF 2.- par chanteur et CHF 50.- par chœur (les chœurs de l'AFCEJ ne paient que CHF 50.- par chœur). Proposition acceptée par l'assemblée.

#### **9. Votation du budget 2015**

Le budget 2015 tel que présenté (cf. annexe) est accepté à l'unanimité. Pour remarque, la Fédération est très bien gérée avec uniquement 8.8% de frais de gestion de comité et d'assemblée, 14.7% pour la formation, 5.6% pour la communication sur internet et 70.9% pour les contributions et subventions versées aux chœurs.

#### **10. Nomination des vérificateurs des comptes**

La vérificatrice de l'AFCEJ Mme Nadia Lehman reste pour une année. Selon le tournus, un vérificateur proposé par le Sängerbund sera nommé pour 2 ans.

#### **11. Election du Comité**

Thierry Dagon a été appelé à présider la Commission de Musique de l'Union Suisse des Chorales. Pour cette raison, il a, avec regret, démissionné de son poste. Le président relève tout le vent frais et les idées qu'il a apporté durant 5 ans au sein de la Commission de Musique. Passionné, il s'est même donné corps et âme (à en laisser quelques soucis de santé) pour Tutticanti 2011. Il est ovationné pour son travail et est remercié de quelques bouteilles à laisser reposer dans sa cave.

Pour le remplacer, une co-présidence est proposée :

- Dominique Rossier : chanteur passionné et partie prenante dans de nombreux comités et organisations de manifestations chorales, il était jusqu'ici secrétaire de la Commission de musique. C'est Dominique qui s'est toujours occupé de l'organisation des cours de formation et plus récemment de la coordination des ateliers de Tutticanti 2016.
- Pascal Mayer : il dirige le Chœur de Chambre de l'Université de Fribourg (CCUF), le Chœur Pro Arte de Lausanne, et le Collegium Musicum, chœur et orchestre de l'église des Jésuites de Lucerne où il enseigne la direction chorale à la Hochschule-Musik. Il prépare chaque année les chœurs pour le Festival d'Opéra d'Avenches. A Fribourg, il enseigne la musique et dirige le chœur du Collège Ste-Croix, ainsi que le chœur de sa paroisse de Grolley. Dirigeant tant une cécilienne, un chœur de jeunes que des chœurs semi-professionnels, il connaît ainsi toutes les sensibilités de notre Fédération et pourra idéalement donner les impulsions à la Commission de musique.

Cette co-présidence est validée par acclamation.

#### **12. Présence aux assemblées**

Il y a chaque année de nombreux chœurs qui ne participent pas à l'Assemblée. La discussion est ouverte sur les moyens d'y remédier, dont : un changement de date ou d'horaire, un changement du contenu, une rétribution aux participants avec une amende aux absents.

Un membre de l'assemblée relève que certaines associations de musique imposent des amendes de 150 Francs aux membres non-représentés. Après différents échanges, un consensus se résume à :

- maintenir le samedi matin tout en évitant les semaines de vacance
- limiter la durée de l'assemblée pour la terminer au plus tard à 11h30 en évitant les sujets répétés chaque année,
- la question d'une amende reste ouverte mais n'est pas décidée pour l'instant

### 13. Récompense pour assiduité

Comme aucune société n'a souhaité organiser une petite manifestation pour délivrer les récompenses, cela sera organisé lors de la fête en 2016.

### 14. SUISA et déclaration des œuvres

Chaque chœur doit être couvert lors de prestations publiques et payer son dû à la SUISA. La SUISA a lancé des opérations de vérification et les chœurs contrevenants risquent des amendes très lourdes. Pour ceux qui n'ont jamais rien fait ou on toujours du retard, c'est le dernier moment pour s'y mettre.

- Céciliennes  
Montant : les paroisses catholiques et protestantes paient un forfait qui couvre les activités des chœurs (les activités profanes sont un peu dans une zone grise).  
Annonce des œuvres chantées (à l'église, en concert, etc...): obligatoire sur le site Musica Sacra (<http://musica-sacra.swoffice.ch/>). Délai : 31.12.2015 pour 2015. Chaque paroisse a reçu un nom d'utilisateur et un mot de passe.
- Chœurs profanes membres de l'USC  
Montant : un forfait SUISA par chanteur est versé à l'USC en même temps que la cotisation USC.  
Annonce des œuvres chantées en public : obligatoire sur le site ; <http://ifw-scv.ch>. Délai : 30.11.2015 pour 2015. Nom d'utilisateur et mot de passe à demander au secrétariat de l'USC.
- Chœurs profanes non-membres de l'USC  
Montant : possibilité de se couvrir à la prestation ou avec un forfait annuel selon le nombre de chanteurs. Prendre contact avec la SUISA et s'annoncer comme non-membre USC.  
Annonce des œuvres chantées en public: à remplir dans le formulaire (voir avec la SUISA).  
Délai : 31.12.2015 pour 2015.
- Chœurs d'enfants membres de l'AFCEJ  
Montant : gratuit car payé par l'USC.  
Annonce des œuvres chantées en public: obligatoire sur le site ; <http://ifw-scv.ch>. Délai : 30.11.2015 pour 2015. Nom d'utilisateur et mot de passe à demander au secrétariat de l'USC.

### 15. Assemblée générale du 13.02.2016

L'assemblée 2015 devrait se tenir en Singine selon le tournus des districts. La Cécilienne de Planfayon ayant accepté cette prise en charge, la prochaine assemblée aura ainsi lieu le 13.02.2016 à Planfayon.

### 16. Divers

- Les Uniphonies de Fribourg (11 au 18.03.2015) orientent leur troisième édition sur le thème de l'enfance et de la jeunesse qui se déclinera en quatre concerts et six conférences animations. La jeune génération sera tour à tour artiste, actrice, public ou sujet de réflexion, sous le regard bienveillant de celles et ceux qui la précèdent et lui ouvrent des fenêtres sur le monde.
- Fête de la musique à Fribourg (21.06.2015). Il est prévu de chanter sur le parvis de la cathédrale, dans les chapelles de la cathédrale, dans la salle du Trésor, etc... que les chœurs n'hésitent pas à s'inscrire dès le **18 février 2015** à <http://www.fete-musique.ch/>. Tout est gratuit.

La Parole est donnée à M. Jean-Marc Piguet, syndic de Sâles, qui présente sa commune en quelques mots.

Le président le remercie de sa participation à l'assemblée, pour son chaleureux discours ainsi que la prise en charge par la commune de l'apéritif.

Merci au chœur mixte La Concorde de Sâles et à leurs deux solistes, sous la direction de Catherine Remy, qui nous a enchantés par leur excellente prestation durant la pause.

Après le chant final « Je chante mon Pays » dirigé par Thierry Dagon, l'assemblée est levée à 12h05.

**Annexe 1 : Comptes 2014 et Budget 2015**

**Annexe 2 : Liste des excusés**